

Séance ordinaire du 25 novembre 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-cinq novembre deux mille dix-neuf à dix-sept heures dix, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Brigitte Duchesneau.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2019-13-91

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 25 novembre 2019.

CE-2019-13-92

Approbation du procès-verbal des séances des 18 et 19 novembre 2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 18 novembre 2019 et celui de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2019.

CE-2019-13-93

Demande au Canadien national d'entreprendre les démarches nécessaires pour entreprendre les travaux de réfection du viaduc ferroviaire (secteur Charny)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de demander au Canadien national d'entreprendre les démarches nécessaires pour entreprendre les travaux de réfection du viaduc ferroviaire au-dessus du chemin de Charny (secteur Charny) dans les meilleurs délais;
 - de transmettre copie de la présente résolution à monsieur Jean-Jacques Ruest, président-directeur général du Canadien national, à monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, à monsieur Jacques Gourde, député fédéral de Lévis-Lotbinière, et à monsieur Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière.
-

CE-2019-13-94

Abrogation de la résolution CE-2019-13-27 « Attribution du contrat pour la location ou l'achat d'une chargeuse articulée sur roues » et attribution de contrat pour la location ou l'achat d'une chargeuse articulée sur roues

[Document d'aide à la décision APP-2019-163-R-1](#)

Il est résolu d'abroger la résolution numéro CE-2019-13-27 « Attribution du contrat pour la location ou l'achat d'une chargeuse articulée sur roues ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la location ou l'achat d'une chargeuse articulée sur roues (appel d'offres 2019-50-106), à Brandt Tractor ltd, dont les paiements de location se font au fournisseur John Deere financial, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 236 397 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq années, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2019-13-95

Participation de la Ville au projet de logements sociaux et communautaires situés à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue de Mercure (secteur Saint-Romuald) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et abrogation de la résolution CE-2019-13-35 « Participation de la Ville au projet de logements sociaux et communautaires situés à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue de Mercure (secteur Saint-Romuald) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec »

[Document d'aide à la décision URBA-2019-154-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de participer au projet de logements sociaux et communautaires situés à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et la rue de Mercure (secteur Saint-Romuald), dans le cadre

du Règlement RV-2016-15-38 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'établir que cette participation représente un maximum de 15 % du montant total des coûts relatifs à la réalisation de ce projet attesté par la Société d'habitation du Québec, versée sous forme d'une aide financière accordée dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en soustrayant, s'il y a lieu, les montants suivants de la contribution monétaire de la Ville :

- les frais relatifs aux services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction et des coûts de branchements;
- les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement :

- à ce que le projet soit conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, de même qu'à toutes les autres normes par ailleurs applicables;
- à ce que toute activité de promotion ou événement médiatique concernant le projet ait obtenu au préalable le consentement express de la Ville;

et d'assumer également 10 % du montant du supplément au loyer administré par l'Office municipal d'habitation de Lévis, pour 20 unités de logement, pendant un minimum de cinq ans, à même le budget de fonctionnement.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2019-13-35 « Participation de la Ville au projet de logements sociaux et communautaires situés à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue de Mercure (secteur Saint-Romuald) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec ».

CE-2019-13-96

Modification de la résolution CE-2019-13-06 « Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot, affectation du fruit de la vente et refus d'une autre offre d'achat »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2019-13-06 « Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot, affectation du fruit de la vente et refus d'une autre offre d'achat » par l'insertion, au premier alinéa, après les mots « Il est résolu » des mots « de recommander au conseil de la Ville ».

CE-2019-13-97

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 23.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
